

LISTE DE FOURNISSEURS CHINOIS D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION A DESTINATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Version en date du 17 avril 2020

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE

Les coordonnées et informations administratives des sociétés mentionnées dans cette liste, ainsi que leurs capacités, ont été vérifiées avec le plus grand soin par les équipes de Business France et du Service économique régional de l'Ambassade de France à Pékin. Ces informations sont cependant susceptibles **d'évoluer très rapidement compte tenu de la forte tension sur ce marché** (forte demande mondiale ; matières premières en quantités limitées et capacités de productions fortement contraintes). **Dans ce contexte, Business France en Chine ne saurait en aucun cas être responsable d'éventuels changements de la part des fournisseurs** (capacité de production, disponibilité des masques, etc.). Les sociétés listées dans ce document ont été sélectionnées **sur la base de leur taille, réputation et absence de conflits commerciaux**.

COMMENT CHOISIR VOTRE FOURNISSEUR ?

80% de la production mondiale de masques sanitaires est réalisée en Chine. Pour répondre aux besoins initiaux de la Chine en matériel médical, de nombreuses usines se sont reconverties. La demande se concentrant désormais sur d'autres régions du monde, les producteurs chinois ont ainsi réorienté leur production vers l'export. Qualification : il est difficile de se fonder uniquement sur une analyse des certificats fournis par un fournisseur en amont d'une commande. Il existe en effet beaucoup de certificats CE non valides délivrés dans l'urgence par des prestataires européens qui ne sont pas autorisés à certifier pour l'UE les équipements de protection individuelle. **En l'occurrence, s'appuyer sur un prestataire local afin d'assurer un contrôle de qualité et de conformité en amont de la commande, puis tout au long de son déroulement, apparait essentiel.**

Par ailleurs, **les devis sont rapidement périmés et il convient d'être réactif vis-à-vis d'un fournisseur potentiel**. Néanmoins, un fournisseur fiable, tels que ceux listés ci-dessous, ne refusera pas de vous envoyer avant toute contractualisation l'ensemble des documents requis, notamment :

1. Extrait du registre du commerce chinois ;
2. Certification CE et éventuellement rapports de test et équivalence de normes ;
3. Certificat d'enregistrement auprès de la National Medical Products Administration, pour les masques à usage médical ;
4. Licences d'exportation liées aux produits médicaux via le fabricant directement, ou par l'intermédiaire de son partenaire pour l'exportation, etc.).

Aucun acompte ne doit être payé sans signature préalable d'un contrat. L'obligation d'un paiement 100% en avance avant livraison reste encore négociable à la date mentionnée dans ce document.

DOUANES CHINOISES

Les autorités chinoises ont annoncé le 31 mars le **renforcement des mesures de contrôle des exportations de matériel médical** à compter du 1^{er} avril (lien vers l'[annonce](#) en chinois). Les points principaux sont les suivants :

- L'exportateur doit produire un document supplémentaire, à savoir un « Modèle de déclaration d'exportation de matériel médical » ;
- Les douanes chinoises exigent désormais la production du **certificat d'enregistrement du produit auprès de la « National Medical Product Administration »** (NMPA), le régulateur chinois pour les dispositifs médicaux ;
- **Les masques doivent être aux normes du pays de destination.**

La mise en œuvre de cette nouvelle réglementation depuis le 1^{er} avril 2020 montre qu'il **est désormais impossible d'envoyer en France des dispositifs produits par des fabricants non référencés par le NMPA**. La liste des producteurs agréés est actualisée régulièrement et peut être consultée sur [le site de la NMPA](#) (en chinois). Afin de faciliter les recherches, le [moteur de recherche](#) (en anglais) développé par Octobot peut également être utilisé ([à titre indicatif uniquement](#)).

Enfin, le 10 avril 2020, l'Administration générale des douanes de Chine a mis en place des **contrôles sanitaires** à l'export pour 11 catégories de produits médicaux, notamment les masques à usage médical. Le producteur des masques doit désormais pour chaque vente destinée à l'export déclarer cet envoi à la Douane dans le cadre d'une déclaration sanitaire. Cette déclaration peut intervenir pendant le processus de production. L'administration dispose de la possibilité de se déplacer dans les locaux de l'entreprise pour mener un contrôle physique des marchandises. La procédure peut durer 2 à 3 jours, en particulier en cas de contrôle physique.

La situation étant susceptible d'évoluer encore, il appartient à chaque acheteur de vérifier avec son fournisseur potentiel les conditions d'exportations imposées par les autorités chinoises.

DOUANES FRANÇAISES

Jusqu'à la fin de la crise sanitaire, les masques **peuvent être importés sans marquage CE sous réserve que l'importateur établisse qu'ils respectent les normes européennes ou certaines normes étrangères reconnues comme équivalentes** au moment de leur importation. Il importe que les donneurs d'ordre communiquent à leur déclarant de manière anticipée tous les documents nécessaires au dédouanement, en particulier les dossiers techniques permettant d'établir d'une part, la conformité des marchandises aux normes européennes ou reconnues équivalentes, et d'autre part, le lien entre les attestations présentées et les marchandises importées. **Ces dispositions adoptées en France ne permettent cependant pas de contourner les exigences chinoises en matière de dédouanement, qui au 1^{er} avril semblent renforcer les vérifications quant au marquage CE.**

[Le Communiqué de presse du Gouvernement](#), du 26/03/2020 n° 2096-1000 précise que : « *Les masques au marquage CE peuvent être désormais librement importés, indépendamment du mécanisme national de réquisition. Les entreprises qui le peuvent sont invitées à importer tous les masques utiles à la poursuite de leur activité, et à faire preuve de solidarité dans leurs approvisionnements avec les entreprises plus petites de leur secteur en les aidant à s'approvisionner. Pour les autres équipements importés sans marquage CE et dont la conformité doit être vérifiée, l'administration des douanes met en place les mesures nécessaires pour faciliter le passage en douane, en collaboration avec les services du ministère du Travail et du ministère l'Economie et des Finances.* ».

Par ailleurs, depuis le 28 mars 2020, **les importations de matériels sanitaires peuvent être admises en franchise de droits et taxes pour les organismes dont les dépenses sont entièrement à la charge de l'État ou des collectivités locales**. Merci de vous référer à la [note aux opérateurs](#) publiée par les douanes françaises.

REQUISITIONS EN FRANCE : le décret relatif aux réquisitions nécessaires dans le cadre de la lutte contre le virus Covid-19 est accessible sur [Legifrance](#). (« *Des stocks de masques importés peuvent toutefois donner lieu à réquisition totale ou partielle jusqu'au 31 mai 2020, par arrêté du ministre chargé de la santé, au-delà d'un seuil de cinq millions d'unités par trimestre par personne morale. Le silence gardé par ce ministre plus de soixante-douze heures après réception d'une demande d'importation adressée par cette personne ou l'importateur fait obstacle à la réquisition.* »).

TRANSPORT : la situation du transport aérien est très tendue et les livraisons peuvent prendre du retard. Certaines sociétés organisent des charters. Outre le transport aérien, des options par transport ferroviaire ou maritime existent mais impliquent des délais d'acheminement plus longs.

CHECK-LIST : la Direction générale des douanes et des droits indirects a mis en place une page intitulé « *Covid-19 : Vous êtes une entreprise et souhaitez importer des masques* » qui récapitule l'ensemble des informations et documents nécessaires à l'importation : www.douane.gouv.fr/covid-19-vous-etes-une-entreprise-et-souhaitez-importer-des-masques.

EQUIVALENCES DE NORMES SUR LE MARCHÉ

Type d'équipements de protection individuelle	Normes harmonisées européennes Classes de protection	Normes étrangères équivalentes Classes de protection
<p style="text-align: center;">Masques à usage médical « masques chirurgicaux »</p> 	<p>Norme EN 14683:2005 EN 14683:2014 EN 14683:2019 (types I, II et IIR)</p>	<p>Norme chinoise YYT 0969-2013 (équivalent EN 14683:2019 type I) <i>(disposable medical masks)</i></p> <p>Norme chinoise YY 0469-2011 (équivalent EN 14683:2019 type I et IIR) <i>(medical surgical masks)</i></p>
<p style="text-align: center;">Masques de protection respiratoires hors usage médical (FFP2)</p> 	<p>NF EN 149 : 2001+A1:2009 Appareils de protection respiratoire - Demi-masques filtrants contre les particules - Exigences, essais, marquage / FFP2</p>	<p>Norme chinoise GB2626-2006/KN95 <u>Hors usage médical</u> <i>(industrial protective masks)</i></p>
<p style="text-align: center;">Masques de protection respiratoires à usage médical (FFP2)</p> 		<p>Norme chinoise GB 19083-2010 “ <u>Usage médical</u> <i>(medical protective masks)</i>”</p>
<p>NB : la grande majorité des masques FFP2 disponibles en Chine sont de type KN95 (norme chinoise). Il convient par ailleurs de distinguer les masques qualifiés de « médicaux » (non stériles) des masques dit chirurgicaux (stérilisés). Dans les faits, les masques répondant aux exigences de certaines normes étrangères peuvent effectivement être utilisés. Les performances du matériau filtrant sont très similaires entre les masques FFP2 (norme européenne EN 149), N95 (norme américaine NIOSH 42C-FR84), Korea 1st Class (norme coréenne KMOEL -2017-64), KN95 (norme chinoise GB2626-2006 à usage non médical), DS2 (norme japonaise JMHLW-2000) et P2 (norme australienne AS/NZS 1716:2012).</p> <p>Source : www.douane.gouv.fr/sites/default/files/uploads/files/Covid-19/Documents-a-fournir-et-normes-de-conformite-pour-l-importation-de-protections-respiratoires.pdf</p>		

LISTE NON EXHAUSTIVE DE FOURNISSEURS DE MASQUES SANITAIRES EN CHINE

Société	Typologie ¹	Types de masque ²	Capacité de production & livraison annoncée	Marquage CE ³	Capacités logistiques ⁴	Contact (anglophone)
<p>1. La majorité des fournisseurs de masques listés ci-dessus sont des agrégateurs ou négociants, qui sous-traitent la production de masques à des usines. La liste des fabricants recensés par la « National Medical Products Administration » (NMPA) est accessible ici. Il est absolument essentiel avant de finaliser la contractualisation de vérifier pour les masques à usage médical que les fabricants sont bien listés par la NMPA, sous peine de ne pouvoir procéder au dédouanement.</p> <p>2. A cet égard, les masques FFP2 sous la norme chinoise KN95 ne sont pas considérés par les autorités chinoises comme des masques à usage médical (même si dans les faits, ils peuvent être utilisés dans ce cadre), et les fabricants de ce type de masques n'apparaissent donc pas dans la liste NMPA.</p> <p>3. L'absence de marquage CE est temporairement autorisée par les autorités douanières françaises pendant la crise COVID-19 (uniquement celles listées en normes équivalentes).</p> <p>4. Le marché évoluant rapidement entre les producteurs / fournisseurs / agrégateurs, nous vous invitons à vérifier avant commande les capacités d'export et de transport vers la France. Les informations ci-dessous sont valables à la date de publication de ce document.</p>						
BEIJING BIOSIS HEALING BIOLOGICAL TECHNOLOGY CO. LTD. 北京博辉瑞进生物科技有限公司	Fabrique en direct Listé par la NMPA	FFP2/N95	100 000/jour	Oui	Via une société d'import/export	Mme Angela QIU Tél. : +86 (0)135 8189 0639 angelaqiu@biosishealing.com
BEIJING NATON GROUP 北京纳通集团	Fabrique en direct Listé par la NMPA	Masques médicaux à usage unique / N95 / N99	200 M/3 mois	Oui	Non	M. Chris YU Tél. : +86 (0)193 1149 0315 facemask.sales@natongroup.com
CHINA SHENZHEN PUDU MEDICAL LTD 普渡医疗服务(深圳)有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques médicaux FFP2/N95 FFP2/KN95	1 M/jour 350 000/jour 800 000/jour	Oui	Oui	M. ZHANG Wei Tél. : +86 (0)138 1073 6416 zhangwei@topdoco.com
GUANGDONG ZHONGKE SCIENTIFIC & TECHNICAL CO. LTD 广东省中科进出口有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques chirurgicaux/médicaux	150 M/3 mois	Oui	Via une société d'import/export	M. SUN Desheng Tél. : +86 (0)131 9430 0101 20019452@qq.com
GUANGZHOU CHOUYIN 广州市丑寅电子商务有限责任公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques médicaux à usage unique / KN95 / N95	150 M/3 mois	A confirmer selon les produits sélectionnés pour chaque sous-traitant	Oui	M. XUE Hong Tél. : +86 (0)133 1689 8885 miller@3hbike.com

Société	Typologie ¹	Types de masque ²	Capacité de production & livraison annoncée	Marquage CE ³	Capacités logistiques ⁴	Contact (anglophone)
GUANGZHOU PHARMACEUTICAL HOLDINGS LTD 广州医药集团有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques chirurgicaux et masque N95	25 000/jour	Oui	Oui	Mme CHEN Jingyang Tél. : +86 (0)159 2039 2929 chenjingyang@gzmpc.com
KERRNO INDUSTRY CO. LTD 苏州克尔诺工业科技有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques chirurgicaux	150 M/3 mois	Oui	Oui	M. ZHANG Tianyu (Daniel) Tél. : +86 (0)186 0016 9961 daniel.zhang@kerrno.com
SHENZHEN KINGSDOM TECHNOLOGY 深圳市金狮鼎科技有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques chirurgicaux FFP2/KN95 FFP2/N95	150 M/3 mois 80 M/3 mois 50 M/3 mois	Oui	Oui	M. YI Wei Tél. : +86 (0)186 1047 5231 wei.yi@runpengguoji.com
SHENZHEN SHENGLUOFENG TRADING CO. LTD. 深圳市圣罗丰贸易有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	FFP2/N95	100 000/jour	Oui	Via une société d'import/export	Mme Dan LIU Tél. : +86 (0)188 4144 3311 xiuyi8855@126.com (via son traducteur Yvan - anglophone, francophone) Tél. : +86 (0)133 3240 0232
SICHUAN LAIMENG KANGTAI TECH CO. LTD. 四川莱盟康泰科技有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques chirurgicaux/médicaux	5 à 30 M/semaine	Oui (pour une partie de ses fournisseurs)	Via une société d'import/export	M. ZHENG Xiao Nan Tél. : +86 (0)138 1897 6356 13818976356@163.com
XINXING JIHUA INT. TRADING CO. LTD. 新兴际华国际贸易有限公司	Agrégateur travaillant avec des fabricants	Masques médicaux	2 M/jour	Oui	Oui	M. ZHU BoLin Tél. : +86 (0)189 1064 8536 zhubl@xxcig.com

ECHELLE DE PRIX (à la date de ce document)

Pour les masques dits « chirurgicaux », les prix FOB varient à la date de ce document entre 2,3 et 3,5 CNY en moyenne.

Pour les masques KN95/FFP2, les prix FOB varient entre 10,0 et 15,0 CNY en moyenne.

NB : Business France ne saurait en aucun cas être responsable des variations des prix mentionnés ci-dessus, qui sont donnés pour référence et valides uniquement à la date indiquée dans le titre de ce document. Une augmentation de ces prix est possible dans les prochains jours et semaines compte tenu de la forte demande et du manque de matières premières.

LISTE NON EXHAUSTIVE DE FOURNISSEURS D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) (HORS MASQUES) EN CHINE

Société ¹	Types d'EPI	Capacité de production & livraison annoncée	Marquages ²	Capacités logistiques ³	Contact (anglophone)
<p>1. La majorité des fournisseurs de masques listés sont des agrégateurs ou négociants, qui sous-traitent la production de masques à des usines. La liste des fabricants recensés par la « National Medical Products Administration » (NMPA) est accessible ici.</p> <p>2. L'absence de marquage CE est temporairement autorisée par les autorités douanières françaises pendant la crise COVID-19 (uniquement celles listées en normes équivalentes).</p> <p>3. Le marché évoluant rapidement entre les producteurs / fournisseurs / agrégateurs, nous vous invitons à vérifier avant commande les capacités d'export et de transport vers la France.</p>					
BEIJING BIOSIS HEALING BIOLOGICAL TECHNOLOGY CO. LTD. 北京博辉瑞进生物科技有限公司	Combinaison standard EN14126 injection dense (vêtements de protection contre les risques infectieux). Standard EN14605/466 Coverall Type 3	Commande minimale de 10 000 unités	CE, FDA et NMPA	Via une société d'import/export	Mme Angela QIU Tél. : +86 (0)135 8189 0639 angelaqiu@biosishealing.com
	Combinaison standard EN14126 dust compact / standard EN13982 ISO 13982-1 / Coverall Type5	Commande minimale de 10 000 unités	CE, FDA et NMPA		
	Lunettes standard EN166	Commande minimale de 5 000 unités	CE, FDA et NMPA		
BEIJING CHENHUI IMP&EXP. CO.,LTD. 北京辰辉进出口有限公司	Combinaison standard EN14126	ND	CE	Oui	Mme Maggie YING Tél. : +86 (0)138 0111 1849 maggiyqf@hotmail.com
	Protection chaussure / Medical shoe cover	ND	CE	Oui	
	Combinaison standard EN13034	ND	CE	Oui	
	Lunettes standard EN166	ND	CE	Oui	
CHINA SHENZHEN PUDU MEDICAL LTD	Combinaison standard EN14605 :2005 (vêtements de protection contre les produits chimiques liquides)	40,000/jour	CE, FDA	Oui	M. ZHANG Wei Tél. : +86 (0)138 1073 6416 zhangwei@topdoco.com

Société ¹	Types d'EPI	Capacité de production & livraison annoncée	Marquages ²	Capacités logistiques ³	Contact (anglophone)
普渡医疗服务(深圳)有限公司	Lunettes standard EN166	40,000/jour	CE		
CHINATEX 中纺国际服装有限公司	Combinaison Standard EN14126	ND	CE	Oui	M. ZHANG Le Tél. : +86 (0)138 1093 5881 zhangle@chinatex.net
	Gants jetables en vinyle	ND	CE	Oui	
	Gants	ND	CE	Oui	
SHENZHEN RYF IMP&EXP CO. LTD. 深圳市瑞源发进出口有限公司	Combinaison Standard EN14126:2003	Production de 10 000-20 000 unités/jour avec commande minimale de 20 000 unités	CE	Oui	Mme WANG Qingsong Tél. : +86 (0)188 2562 8516 Lojea@163.com
	Gants jetables / Nitrile standard EN 455 et EN 374	5 M d'unités/jour avec commande minimale de 5 M d'unités	CE, FDA	Oui	
	Lunettes standard EN166	Production de 10 000 unités/jour avec commande minimale de 10 000 unités	CE	Oui	
XINXING JIHUA INT. TRADING CO. LTD. 新兴际华国际贸易有限公司	Lunettes standard EN166 / ANSI Z87	6,5 M réparties entre différents modèles (semi/completely enclosed)	CE	Oui	M. ZHU BoLin Tél. : +86 (0)189 1064 8536 zhubl@xxcig.com

CONTROLE QUALITE

Business France a procédé à une sélection minutieuse des fournisseurs listés dans ce document, sur la base de leur capacité annoncée de production / livraison (en direct ou via sous-traitance), de leur existence juridique et de l'obtention pour certains de la certification CE en nom propre ou sous celui de leurs sous-traitants déclarés.

Toutefois, il convient de souligner que Business France ne saurait se porter garant de l'authenticité des informations, certificats fournis et de la qualité réelle des produits. **Pour une vérification légale des certifications et de la qualité des masques et des équipements de protection, nous vous recommandons de vous rapprocher, avant commande, d'un organisme spécialisé.**

VERIFICATION DES CERTIFICATS ET DE LA QUALITE DES MASQUES ET DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Les organismes suivants peuvent proposer certains de ces services.

BUREAU VERITAS SHANGHAI

Contact (anglophone) : M. Darryl YUN

Marketing & Sales Director for Consumer Product Services (CPS), China

Tél. : +86 (0)133 1191 8668 / +86 (0)21 2319 0001 / +86 (0)21 2408 1888

Email : darryl.yun@bureauveritas.com / webchina@cn.bureauveritas.com

Site internet : <https://en.bureauveritas.cn>

BSI

Tél. : +852 3149 3300

Email : hk@bsigroup.com

Site internet : www.bsigroup.com/en-HK/Our-services/

CTC SHANGHAI

Contact : M. Vincent BRIDRON

Tel.: +86 (0)21 6855 5032 (ext: 1005) / Mob. : +86 (0)137 6185 9227

Email : vbridron@ctcgroupe.com

Site internet : www.ctcgroupe.com

QIMA

Tél. : Hong Kong : +852 3185 8000 / Tél. : Chine : +86 (0)755 2223 9065 / Tél. : France : +33 (0)1 7997 9888

Site internet : www.qima.com/quality-control-services/laboratory-testing

SGS

Tél. : Hong Kong : +852 2334 4481 / Tél. : Chine : +86 (0)10 5315 3974 / Tél. : France : +33 (0)1 41 24 88 88 / +33 (0)3 28 51 40 16

Site internet : www.sgs.com.hk/en/industrial-manufacturing/services-related-to-production-and-products/quality-control

TRANSPORT

Le transport aérien et la logistique entre la Chine et la France sont actuellement compliqués à organiser à cause d'une très forte croissance de la demande parallèlement à une très forte diminution du trafic aérien (50% en incluant les cargos qui n'ont pas fondamentalement réduit leur trafic). Par conséquent, les prix connaissent une forte inflation, sur une base quotidienne. La restriction puis l'interdiction temporaire depuis le 28 mars 2020 d'entrée sur le territoire chinois de tout ressortissant étranger même muni d'un visa valide complique également la situation.

Les opérateurs ci-dessous peuvent répondre à des demandes individuelles. La durée du transport estimée à la date de publication de ce document est comprise entre 6 et 12 jours. Le transport ferroviaire ou maritime peut constituer une solution alternative, mais il faut compter 3 à 4 semaines.

AIR FRANCE CARGO

M. Christophe BOUCHER
EVP Air France Cargo
Mob. France: +33 (0)6 69 57 98 11
E-mail: chboucher@airfrance.fr

BANSARD INTERNATIONAL

M. Loïc BENATTAR
Vice-Président, Asia Pacific, bureau de Hong Kong
Tél. : +852 2736 3673
Mob. : (HK) +852 6877 2138 / (Chine) +86 (0)136 0193 3965
Email : loic.benattar@bansard.com.cn
Site Internet : www.bansard.com

BOLLORÉ

Site internet : www.bollore.com/fr/
Point de contact de la Task-force Coronavirus : fr.airpricingdesk@bollore.com

CEVA LOGISTICS

Site Internet : www.cevalogistics.com
Département commercial :

- Ludovic ROZAN : +852 6533 8273 / ludovic.rozan@cevalogistics.com
- Grégoire DAUDE : +852 6069 5447 / gregoire.daude@cevalogistics.com

Opérations à Shanghai :

- Jacob SHI : jacob.shi@cevalogistics.com

Opérations à Canton :

- Ken LIU : ken.liu2@cevalogistics.com

CLASQUIN

Tél. : +86 (0)21 6445 1452 / +33 (0)4 72 83 17 00

Site Internet : www.clasquin.com

DHL

Tél. (hotline nationale pour la Chine) : +86 (0)800 810 8000

Site Internet : www.cn.dhl.com

FEDEX

Tél. (hotline nationale pour la Chine) : +86 (0)400 886 1888

Site internet : www.fedex.com/en-cn/customer-support.html

UPS

Tél. (hotline nationale Chine) : +86 (0)400 820 8388

Site internet : www.ups.com

GRUPE FACILITATION D'ACHATS – CLUB SANTE CHINE

Pour des besoins supérieurs à 5 000 masques « FFP2 » ou 100 000 masques chirurgicaux ou équivalents + possibilité de sourcing d'autres équipements (gants, blouses...).

Site internet : <https://french-healthcare-alliance.com.cn>

Mise en relation effectuée par Business France en Chine (nicolas.lheureux@businessfrance.fr)

PRESTATAIRES D'APPUI AU SOURCING

MONTRICHARD GROUP (Hong Kong & Chine)

(Appui au sourcing et contrôle qualité)

Contact (francophone) : M. Remi CHABRAT, Directeur Général

Tél. : +852 5489 3865, Email : remi.chabrat@montrichardwatch.com

VVR MEDICAL (siège en France / filiale en Chine)

Contact (francophone) : M. Camille VERCHERY, Directeur Général

Tel. : +33 (0)1 84 16 90 68 / Mob. : +33 (0)6 14 47 56 76

Email : c.verchery@vvrfrance.com

WeChat : camille_v_china

Site internet : www.vvrmedical.com